

COMITÉ SYNDICAL DE SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE PROCÈS-VERBAL DU MARDI 12 MARS 2019

- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent
- Adhésion d'un nouveau Membre à Seine-Maritime Numérique
- Installation de nouveaux délégués au sein du Comité Syndical
- Actions de Communication
- Rapport d'Activités 2018
- Débat d'orientations budgétaires
- Attribution de subventions pour l'installation d'un kit satellite
- Amortissements
- Emprunts
- Marchés publics
 - Protocole transactionnel FM Projet
 - Information relative aux avenants des marchés en cours
- Information relative à l'évolution de l'actionnariat du délégataire, Connect76
- Questions diverses



Le Comité Syndical s'est réuni le 12 mars à 10h15, sous la présidence de Madame Virginie LUCOT-AVRIL, Présidente de Seine-Maritime Numérique.

Étaient présents : voir feuille d'émargement ci-annexée.

Madame LUCOT-AVRIL ouvre la séance

Madame DESSAUX Annic est nommée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.



En préambule de la réunion, Madame la Présidente présente d'abord Monsieur Bernard ANDRIEU du Cabinet ORFEOR qui accompagne le syndicat mixte dans les consultations auprès des établissements bancaires pour le financement son Projet.

Ensuite, Madame la Présidente présente Monsieur Patrick PÈSE, nouvel arrivant au sein de la direction technique de Seine-Maritime Numérique, et qui sera plus particulièrement en charge du suivi des travaux, des chantiers et des réceptions techniques.

- **Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent**

Le compte rendu du Comité Syndical du 17 octobre 2018 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.



- **Adhésion d'un nouveau Membre à Seine-Maritime Numérique**

Madame LUCOT-AVRIL présente la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise au sein du Syndicat.

Il appartient d'acter et d'approuver l'adhésion de celle-ci à Seine-Maritime Numérique, qui viendra clôturer la totalité des adhésions des EPCI du département.

À l'unanimité les membres approuvent la demande d'adhésion de la Communauté d'agglomération de la Région Dieppoise à compter du 1er janvier 2019 en qualité de membre de Seine-Maritime Numérique, au titre de la compétence obligatoire d'observatoire des infrastructures, réseaux et services de communications électroniques publics ou privés, à haut et très haut débit.



- **Installation de nouveaux délégués au sein du Comité Syndical**

Par arrêté préfectoral en date du 19 octobre 2018, il a été porté création de la Communauté urbaine de l'agglomération havraise, du canton de Criquetot l'Esneval et de Caux Estuaire. Par délibération de son conseil communautaire réuni le 15 janvier 2019, il a été acté que cette nouvelle communauté urbaine se substitue aux communautés fusionnées au sein de Seine-Maritime Numérique. Deux nouveaux délégués (un titulaire, un suppléant) ont ainsi été désignés pour représenter la communauté urbaine au sein des instances de Seine-Maritime Numérique.

Madame LUCOT-AVRIL accueille Monsieur Bertrand GIRARDIN en tant que délégué titulaire et Monsieur Pascal CORNU en tant que délégué suppléant.

Madame la Présidente précise que la Communauté aura la particularité de siéger au Syndicat à la fois dans le cadre du territoire de la zone AMI (au titre de la compétence obligatoire) et à la fois sur la partie du réseau d'initiative publique pour les territoires des ex communautés de communes Caux Estuaire et Canton de Criquetot (dans le cadre de la compétence facultative).

À l'unanimité, les membres prennent acte de l'installation de Monsieur Bertrand GIRARDIN, et de Monsieur Pascal CORNU, en qualité de délégués de la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole.

- **Actions de Communication**

Avant de présenter le Débat d'Orientations Budgétaires, Madame LUCOT-AVRIL souhaite revenir sur les dernières actions de communication. Aujourd'hui le déploiement du 100 % fibre progresse, d'où la volonté du syndicat d'informer les territoires de l'avancement du projet.

Une conférence de presse s'est tenue le 10 janvier dernier sur les premières étapes de distribution et de commercialisation qui auront lieu en 2019, en présence d'Hervé MORIN, (Président de la Région Normandie) qui en a profité pour confirmer la contractualisation avec SMN d'une deuxième tranche de financement à hauteur de 31M€.

La Présidente informe ensuite les membres que des courriers ont été envoyés à l'ensemble des Présidents des Communautés de Communes, leur proposant de les rencontrer sur l'ensemble des territoires afin de leur présenter l'état d'avancement du projet de construction et de commercialisation des prises.

Le SMN a également travaillé sur un kit destiné à apporter aux Élus les argumentaires, présentations et réponses pratiques aux questions les plus communément posées par les usagers. Avant de présenter le rapport d'activités, Madame LUCOT-AVRIL revient sur les problèmes d'adressage. En effet certaines adresses des communes ne sont pas assez précises ou enregistrées au fichier national. Cette problématique pourrait bloquer le déploiement des prises.

Le 13 mars aura lieu la première réunion publique sur la commune de Rives-en-Seine concernant la première phase de distribution et de commercialisation du réseau.



- **Rapport d'Activités 2018**

Madame LUCOT-AVRIL précise que le rapport d'activités sera également disponible sur notre site internet. Elle retrace les dates clés pour l'année 2018 : à la fois les différents marchés passés, les premières armoires de rue installées...

Le 5 novembre dernier a eu lieu la dernière inauguration du 46ème site de montée en débit à Sigy-en-Bray.

Il est important également de noter que le 20 décembre 2018, le comité d'engagement du Plan France Très Haut Débit a décidé d'octroyer une subvention de 54 M€ au Projet de Seine-Maritime Numérique.

Elle revient sur quelques chiffres clés : 100% FttH sur l'ensemble des territoires, 445 000 habitants à raccorder, 24 000 kilomètres de fibre et 230 000 sites à connecter.

Concernant l'achèvement de l'opération de montée en débit, Madame LUCOT-AVRIL indique que cette opération non subventionnée avec un coût de moins de 10M€ d'investissement, a permis à plus de 10 000 foyers de bénéficier d'un haut débit, en attendant l'arrivée de la fibre.

Sur la partie du déploiement FttH, les différents marchés sont énoncés dans le rapport.

Il est ensuite présenté les perspectives 2019, notamment la partie études, travaux, commercialisation : 60 000 prises seront construites d'ici fin décembre. Madame LUCOT-AVRIL précise qu'entre la réception des prises et la commercialisation, il faut tenir compte du délai de démarchage de 3 mois permettant aux différents opérateurs de se positionner sur le réseau auprès du Délégitaire. Certains sites ne seront donc commercialisés qu'au premier trimestre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus actent la présentation du rapport d'activités 2018.



- **Débat d'orientations budgétaires**

Madame la Présidente indique que l'année 2019 verra une phase importante de construction et de commercialisation des premières prises.

Il faut souligner l'engagement affirmé de l'Etat et de la Région avec notamment le financement de 54 M€ par la mission Très Haut Débit et un financement complémentaire (2^e tranche) de la Région Normandie pour un montant d'environ 31 M€.

Seine-Maritime Numérique va devoir faire face à des besoins importants de trésorerie (environ 120 M€ sur les 3 prochains exercices), ce qui va mobiliser les équipes du syndicat sur la partie déploiement, réceptions, paiement des factures...

Pour ce faire, les postes suivants devraient être pourvus en 2019 :

- 2 Ingénieurs, en appui transversal aux chefs de projet et en charges, respectivement, de la validation des études, avant-projets & DOE d'une part et de la gestion des data et des transferts au Délégitaire d'autre part ;
- 2 Techniciens affectés au contrôle sur place des chantiers et à la réception des travaux ;
- 1 Chargé de mission comptable pour traiter les flux de facturation qui ont plus que doublé sur les douze derniers mois.

Madame la Présidente expose le plan de financement du projet mis à jour qui intègre désormais l'ensemble de ces ambitions, pour des montants d'investissements pluriannuels ajustés comme suit :

Programme d'investissement FttH	257M€
Programme d'investissement MED	7M€
Subvention raccordement au Délégué	19M€
Annuités d'emprunts	65M€

Sur le budget principal, la cotisation syndicale de base est fixée à 0,45 € par habitant en zone T1 et 0,03€ par habitant en zone T2 AMII. Il est proposé de maintenir ces montants, fixés initialement en 2014, pour l'exercice 2019.

Sur le budget annexe, les participations des membres du Syndicat au projet sont désormais assises sur un coût unique à la prise de 10.88 €, incluant une optimisation des frais financiers.

D'autres recettes doivent intégrer le budget du Syndicat puisque le contrat de délégation de service public prévoit le versement de redevances.

Madame la présidente évoque aussi la consultation qui vient d'être lancée auprès des partenaires bancaires. Au total, le besoin de financements nouveaux s'établit selon les résultats du plan de financement à 90M€ pour la partie moyen terme (5 ans) destinée au préfinancement des subventions, 10 M€ en ligne de trésorerie et 30M€ pour la part résiduelle du financement à long terme (10 ans).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les élus prennent acte des orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2019.



- **Attribution de subventions pour l'installation d'un kit satellite**

Cette subvention a été créée pour les habitants qui n'étaient pas couverts par le FttH dans le cadre de la phase 1. Les demandes sont de moins en moins nombreuses au fur et à mesure que le projet avance.

Aujourd'hui deux dossiers sont présentés : un sur la commune de Sommery et l'autre sur la commune de Hugleville-en-Caux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les élus prennent acte des demandes pour lesquelles les critères d'attribution de la subvention sont remplis, et décident en conséquence l'attribution de l'aide individuelle à l'acquisition et à l'installation d'un kit de connexion internet par satellite aux bénéficiaires remplissant l'ensemble des critères.



- **Amortissements**

Madame la Présidente laisse la parole à Catherine GERMAIN, Responsable Budget et Comptabilité pour les amortissements.

Il s'agit de prendre une délibération pour ajuster les règles d'amortissements. 3 délibérations ont déjà été prises en 2014, 2015 et 2018 pour mettre en place les principes d'amortissements des biens et équipements construits et acquis par le Syndicat.

Il est donc proposé de compléter ces dispositions en prévoyant l'amortissement des subventions d'investissements reçues pour la réalisation des travaux sur 25 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



- **Emprunts**

Madame LUCOT-AVRIL passe la parole d'abord à Christian CHUPIN, Directeur Général du Syndicat et Monsieur Bernard ANDRIEU d'Orféor.

Monsieur CHUPIN explique que, pour faire face à nos besoins de financement, SMN a lancé le 30 janvier 2019 une consultation auprès des partenaires bancaires qui doit donner lieu à la contractualisation d'emprunts et lignes de trésorerie au cours de cette année.

Le projet représente un investissement global de près de 245 millions d'euros HT sur la période 2019/2022. Le très fort décalage entre l'engagement des dépenses liées à l'exécution des marchés, sur une période courte de 4 années (2019, 2020, 2021 et 2022), et sa rentabilisation à long terme (lissage des contributions des Membres sur 25 ans et étalement des redevances d'exploitation sur 18 ans) induit des besoins de financement conséquents dès 2019, que les seules subventions de la Région et de l'Etat ne peuvent suffire à couvrir.

Au total, le besoin de financements s'établit selon les résultats du plan de financement à 90M€ pour la partie moyen terme (5 ans) destinée au préfinancement des subventions, 10 M€ en ligne de trésorerie et 30M€ pour la part résiduelle du financement à long terme (10 ans).

Les mobilisations des fonds sont prévues sur 4 années, entre 2019 et 2022.

Monsieur CHUPIN cède la parole à Monsieur Bernard ANDRIEU du cabinet ORFEOR.

En préalable Monsieur ANDRIEU précise que le modèle économique du Syndicat présenté par Madame LUCOT-AVRIL à l'occasion de la réunion de présentation du 30 janvier a été particulièrement apprécié des partenaires bancaires.

Madame la Présidente précise qu'un avis favorable a été rendu par la Commission d'Appel d'Offres sur cette présentation.

À l'unanimité, les membres prennent acte des négociations en cours et autorisent Madame la Présidente à négocier les montants, caractéristiques et conditions de l'emprunt, dès lors que les offres auront été confirmées par les comités d'engagement respectifs des partenaires.



- **Marchés publics**

- **Protocole transactionnel FM Projet**

Stéphane GAYANT Directeur Technique présente le protocole transactionnel d'accord avec la société FM Projet.

Via le mécanisme de transfert de compétences et fusions des Communautés de Communes, le Syndicat a récupéré la clôture et le solde d'un marché lancé par la Communauté de Communes de Petit Caux pour la réalisation de 5 opérations de montée en débit.

Un protocole d'accord est donc proposé afin de prendre en compte les difficultés techniques et procédurales rencontrées afin de solder ce marché et payer l'entreprise qui a réalisé les travaux.

À l'unanimité, les membres autorisent la Présidente à signer la convention portant protocole transactionnel avec la société FM PROJET.

- **Information relative aux avenants des marchés en cours**

Stéphane GAYANT présente aux membres deux avenants concernant des marchés en cours qui ont été validés par la Commission d'Appel d'offres :

- Construction d'un réseau de desserte FttH sur le territoire des Communautés de Communes de Caux Austreberthe, du Plateau Vert, et de Varenne et Scie.
- Conception-réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur la zone de réseau d'initiative publique du Département de la Seine-Maritime (lot N°2 : Zone Est du Département)

Ces avenants ont pour objet de :

- Modifier le périmètre de déploiement pour que les plaques de distribution soient déployées par un unique prestataire, ce qui nécessite de s'affranchir de la couverture géographique des Communautés de Communes telles que définies à l'origine du marché,
- Prendre en compte les prestations supplémentaires liées à la mise en œuvre des shelters des Nœuds de Raccordements Optiques (NRO) et de l'utilisation des câbles de transport pour héberger des fibres de collecte avec les travaux de raccordement associés,

- Prendre en compte les prix nouveaux nécessaires à la bonne exécution des prestations par le titulaire du marché de travaux.



Enfin, Stéphane GAYANT expose l'avenant de prolongation de délai de la convention avec la société WE ACCESS.

En effet, en 2016 le Syndicat a signé une convention avec la société INFOSAT maintenant dénommée WE ACCESS destinée à permettre le raccordement de la zone d'activité de Bolbec et des d'entreprises locales y étant installées, dans l'attente du démarrage des opérations de travaux du réseau FttH.

Cependant, cette convention arrivant à échéance fin mars et la construction du réseau n'étant pas terminée sur Bolbec, il est donc proposé de prolonger cette convention de 6 mois renouvelables dans l'attente du transfert du réseau à Connect76.

- **Information relative à l'évolution de l'actionnariat du délégataire, Connect76**

Madame LUCOT-AVRIL souhaite informer les membres, que SFR Collectivités va changer de nom et s'appellera désormais SFR FttH dans le cadre d'une opération plus large de recapitalisation des actifs du Groupe SFR liés au déploiement des réseaux de fibre optique. Le Syndicat devra donc signer un avenant de changement de nom afin de régulariser la situation issue de cette réorganisation, qui devrait permettre l'accroissement des moyens affectés au délégataire Connect76.



- **Questions diverses**

Madame LUCOT-AVRIL présente un outil de suivi du déploiement : le serveur d'éligibilité.

Il s'agit d'un outil interne, créé par SMN, qui va permettre de répondre au mieux aux territoires et aux habitants sur les dates de fin de travaux et de commercialisation.

Le but est également d'avoir une visibilité plus précise de l'éligibilité des communes, rue par rue. Cet outil n'est, en l'état, pas destiné à être ouvert au grand public. Ce sont ensuite les réunions publiques, comme celle qui se tiendra demain à Rives en Seine, qui auront vocation à préciser les modalités de commercialisation des offres THD aux différents usagers.

Madame Chantal VERHALLE demande si nous connaissons les tarifs d'un abonnement fibre car il semble que ce soit onéreux.

Madame LUCOT-AVRIL indique que Connect76 a proposé de présenter ses tarifs lors des réunions publiques, mais Madame la Présidente a refusé dans un souci de concurrence.



Elle précise que ces abonnements ne sont pas plus chers, et certaines économies sont possibles dans le cadre d'offres bouquets par exemple.

Madame la Présidente alerte aussi les membres sur des démarchages d'opérateurs auprès d'habitants qui ne sont pas encore éligibles à la fibre.



Madame la Présidente indique que le prochain Comité Syndical aura lieu le 2 Avril à 14H00.

Elle remercie les membres du Comité Syndical pour leur participation à cette séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est levée à 12H15.

La Présidente de Seine-Maritime Numérique,

A handwritten signature in dark red ink, consisting of a long, sweeping horizontal line that curves upwards at the end, with a smaller loop underneath.

Virginie LUCOT-AVRIL

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'A' followed by the name 'Dessaux' in a cursive script.

Annic DESSAUX